

Budget primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.divonne.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget général de la commune est composé du budget principal ainsi que 8 budgets annexes (CCAD, piscine, hippodrome, bois, baux, quartier de la gare, énergie photovoltaïque et l'Aqualienne).

Le budget 2026 a été voté le 20 janvier 2026 par le conseil municipal. Il a été élaboré dans un souci constant de répondre aux objectifs fixés par notre programme municipal. Il reflète notre volonté de poursuivre les actions et les projets essentiels pour le développement de notre commune, en tenant compte des priorités et des attentes de nos habitants.

À travers ce budget, nous affirmons notre engagement à maintenir la qualité des services publics, à investir dans l'amélioration de notre cadre de vie, et à favoriser le développement économique local tout en restant fidèles à notre principe de gestion saine et durable.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 16 décembre 2025.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **27 819 326€**.

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	190 000€	200 000€
70	PRODUITS DES SERVICES	1 162 252€	1 250 652€
73	IMPOTS ET TAXES	1 129 487€	1 257 618€
731	FISCALITE LOCALE	20 434 776€	20 795 666€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 360 726€	3 688 126€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	457 184€	545 264€
Total des recettes de gestion courante		27 734 425€	27 737 326€
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000€	2 000€
77	PRODUITS SPECIFIQUES	90 000€	60 000€
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 825 425€	27 799 326€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000€	20 000€
Total des recettes d'ordre entre section		20 000€	20 000€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 845 425€	27 819 326€

Le produit des services est prévu à hauteur de **1 250 652€**.

Ce produit est constitué principalement des redevances scolaires et périscolaires pour 949 900€ (940 000€ de redevance cantine scolaire et contribution familles au transport collège pour 9 900€).

De la redevance d'occupation du domaine public et du droit de stationnement pour 111 500€.

De la redevance culturelle (médiathèque) pour 15 600 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **3 688 126€**.

Elles sont composées principalement de :

- La compensation franco-genevoise a été estimée à 3 300 000€,
- Participation de la commune de Grilly pour les enfants scolarisés à Divonne pour 80 000€,
- Participation de la commune de Gex pour convention « Petites Villes de Demain »,
- Dotation pour les titres sécurisés pour un montant de 24 000€.

Les revenus des immeubles sont prévus à hauteur de 414 164€. Il s'agit principalement des loyers + remboursement de charges des logements communaux, la location du bâtiment gendarmerie et des loyers de la maison de santé.

Les impôts et taxes (sauf 731) s'élèveront à **1 257 618€**.

Ce poste est en augmentation en raison de l'attribution du montant de la compensation versée par la Communauté d'Agglomération, ainsi que du reversement d'une partie du DILICO 2025 et du prélèvement sur les jeux et le Pari Hippique.

La fiscalité locale est prévue à hauteur de **20 795 666€**.

Ils se décomposent principalement comme suit :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (16,11%)
- Majoration de la cotisation sur les résidences secondaires (+60%) qui a été instaurée au 01.01.2024

- *La taxe foncière sur les propriétés bâties (28,39%)*
- *La taxe foncière sur les propriétés non bâties (94,28%)*
- *La dotation de l'état qui garantit à la commune le montant du produit de taxe d'habitation antérieur.*

Les valeurs locatives sont revalorisées de 0,8% en 2026 puisque ce taux est calculé en partie sur l'inflation.

- De la taxe de séjour pour 370 000€
- Des droits de place (marchés hebdomadaires) et food trucks pour 206 790€.
- De de la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 328 900€
- Du produit des jeux estimé à 5 900 000€.
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 1 400 000€.

Les atténuations de charges sont prévues à hauteur de **200 000€**.

Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières ou du traitement des agents communaux, aux remboursements de charges sociales sur les mises à disposition de personnel, du remboursement du capital décès (65 000€) ainsi que la participation du personnel à 40 % des tickets restaurant (135 000€). Montant en augmentation.

Les produits financiers et spécifiques sont prévus à hauteur de **62 000€**.

Le chapitre des produits spécifiques est baisse.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **27 845 425€**

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 312 684€	8 241 374€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 703 000€	9 184 000€
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 303 675€	2 465 012€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 763 614€	4 650 065€
Total des dépenses de gestion courante		24 082 973€	24 540 451€
66	CHARGES FINANCIERES	194 976€	135 593€
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000€	10 000€
68	DOTATIONS PROVISIONS	30 000€	30 000€
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 317 949€	24 716 044€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 227 476€	1 403 282€
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 300 000€	1 700 000€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 527 476€	3 103 282€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 845 425€	27 819 326€

Les charges à caractère général progressent sur l'exercice 2026 à hauteur de **8 241 374€** sont en baisse par rapport à 2025.

Les charges de personnel s'établissent à **9 184 000€**.

Les crédits relatifs aux charges de personnel augmenteront par rapport aux crédits prévus lors l'exercice précédent. Les prévisions prennent en compte l'anticipation de recrutement de départ de la collectivité notamment retraite. Il est prévu le renforcement des effectifs avec la création de poste sur les services suivants : les services de l'aménagement de l'espace public, le service du patrimoine bâti, le service domaine-assurance. Il est également prévu le recensement de la population. Elles prennent en compte :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne, etc.) ;
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail, etc.).
- Les postes créés en 2025 notamment le poste de Directeur des ressources humaines et le remplacement de deux gardiens de police municipale.
- La poursuite du travail pour revalorisation des cotations de poste.

Poursuite en 2026 de l'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL telle que prévue dans le décret n°2025-86 DU 30 JANVIER 2025. Le taux de contribution employeurs à compter du 1^{er} janvier 2026 est de 37,65%, l'impact financier est de 100 000 euros sur ce budget.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits et aux fonds de péréquation à l'Etat pour **2 465 012€**.

- Le reversement au titre du FNGIR est stable : 1 228 675€,
- Le montant prévisionnel du FPIC est prévu pour 312 637€,
- Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants à charge de la commune pour 50 000€,
- La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à l'office de tourisme pour un montant estimé à 370 000€
- Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) estimé à 487 700€.

Les charges de gestion courante s'élèvent à **4 650 065€**. Les crédits prévisionnels sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une participation moins importante au budget annexe aménagement du quartier de la gare et du Centre Culturel et d'Animations.

La participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève 3 095 489€ décomposée comme suit :

- Budget CCAD 1 236 012€ (1 334 437€ en 2025)
- Budget piscine 896 100€ (869 963€ en 2025)
- Budget Gare 479 200€ (612 577€ en 2025)
- Budget hippodrome 278 500€ (278 512€ en 2025)
-
- Le versement des indemnités aux élus pour 211 000€
- Le contingent au service incendie pour 260 733€
- La subvention au CCAS qui s'élève à 280 000€
- Les subventions aux associations et à l'OGEC pour 474 515€
- Une subvention de 471 000€ pour l'EPIC Office de tourisme.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **135 593€**

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Au 31/12/2026, la dette du budget principal s'établira à 10,7 M€.

Les charges spécifiques pour **10 000€** : Provision pour annulation de titre.

Les dotations aux provisions pour **30 000€**.

Virement à l'investissement : **1 403 282€** sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections : **1 700 000€**. Ce chapitre retrace l'autofinancement obligatoire de la section de fonctionnement avec les dotations aux amortissements.

2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **4 703 835€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	362 313€	662 553€
Total des recettes d'équipement		362 313€	662 553€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	989 948€	833 000€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000€	5 000€
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0€	0€
Total des recettes financières		994 948€	838 000€
Total des recettes réelles d'investissement		1 357 261€	1 500 553€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 227 476€	1 403 282€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 300 000€	1 700 000€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000€	100 000€
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 627 476€	3 203 282€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 984 737€	4 703 835€

Elles sont constituées :

- **De la dotation aux amortissements** : 1 700 000€
- **Du FCTVA** : 683 000€

- **De la Taxe d'aménagement** : 150 000€
- **Des subventions** : 662 553€
- **Du virement de la section de fonctionnement** : 1 403 282€
- **Des opérations patrimoniales** : écritures comptables d'intégration de cessions pour 100 000€

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **4 703 835€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	134 080€	1 350 750€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	380 000€	382 025€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 772 180€	1 412 960€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	550 000€	900 000€
OP 208	AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE	48 675€	0€
OP 209	RENOVATION SALLE DU NAUTIQUE	450 000€	0€
Total des dépenses d'équipement		3 334 935€	3 045 735€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 433 802€	1 454 000€
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	96 000€	84 100€
Total des dépenses financières		1 529 802€	1 538 100€
Total des dépenses réelles d'investissement		4 864 737€	4 583 835€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000€	20 000€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000€	100 000€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 984 737€	4 703 835€

Les dépenses (chapitres 20 au 23) qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune sont les dépenses d'équipement pour 4 389 868€.

Elles sont constituées principalement de :

- Frais d'insertion : 20 000€ pour les annonces des marchés publics
- Logiciels : 6 000€,
- Etude pour un aménagement au carrefour rue Etienne Deprez et chemin des écoliers : 24 150€
- Subvention du Casino : 350 000€
- Continuité des études et la MO pour le Grand Lac : 300 000€
- Provision pour matériels, outillages et véhicules pour la direction de l'aménagement des espaces publics : 300 000€,
- Aménagement de l'extension du cimetière : 212 000€,

- Vidéoprotection : 200 000€
- Provision pour matériels et mobilier : 54 500€,
- Équipement Police Municipale : 14 300€ (Caméras piétons, armes airsoft, matériels de GTPI, alarmes pour les salles Vidéo protection / armurerie et complément pour la piste routière),
- Rénovation des bâtiments de la collectivité : 150 000€,
- Renouvellement matériel informatique : 100 000€,
- Matériel de téléphonie : 65 000€,
- Renouvellement matériel informatique dans les écoles : 51 000€,
- Provision pour matériels pour la direction Patrimoine bâti : 50 000€,
- Système de surveillance par caméra des dépôts sauvages de déchets : 47 400€,
- Œuvre d'art : 40 480€,
- Travaux d'amélioration de la Grande Source : 40 000€,
- Provision pour le renouvellement du matériel pour le service logistique et manifestation : 40 000€,
- Redynamisation du canal Martin : 23 000€,
- Foncier : Frais de notaires à la suite de cessions à l'euro symbolique : 20 000€,
- Matériels d'exposition : 5 280€.

Les dépenses financières s'élèvent à 1 538 100€, dont le principal poste est :

- **Le remboursement de la dette** à hauteur de 1 449 000€.
- **Dépôts et cautionnement reçus** pour 5 000€
- **Le remboursement de l'annuité de portage des acquisitions portée par l'EPF** pour un montant 84 100€.

Les dépenses d'ordre d'investissement qui se déclinent comme suit :

Les opérations d'ordre transfert en section : 20 000€ (Amortissement des subventions reçues sur des biens amortissables)

Les opérations patrimoniales : 100 000€

3. Les budgets annexes

CCAD (Esplanade du lac)

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	1 903 837€	1 819 412€
Dont subvention d'équilibre	1 334 437€	1 236 012€
Dépenses de fonctionnement	1 903 837€	1 819 412€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	287 657€	169 000€
Dépenses d'investissement	287 657€	169 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 819 412€ en fonctionnement et 169 000€ en investissement. Une provision de 169 000€ est constituée pour des dépenses de matériel de gradateurs, mobilier, photocopieurs et de téléphonie ainsi qu'une création de bulle à la billetterie. La subvention d'équilibre du budget général est en baisse.

Aménagement du quartier de la gare

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	660 842€	527 500€
Dont subvention équilibre	612 577€	479 200€
Dépenses de fonctionnement	660 842€	527 500€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	515 623€	363 000€
Dépenses d'investissement	515 623€	363 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 527 500€ en fonctionnement et 363 000€ en investissement. Les dépenses sont en baisse. La section d'investissement prend en compte les annuités de portage des acquisitions portées par l'EPF. La subvention d'équilibre prend en compte le financement de la section d'investissement.

Bois et forêts

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	48 603€	57 605€
Dépenses de fonctionnement	48 603€	57 605€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	8 010€	14 135€
Dépenses d'investissement	8 010€	14 135€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 57 605€ en fonctionnement et 14 135€ en investissement. Un budget en hausse par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent notamment sur le poste de gardiennage. Le produit de vente de coupes de bois est prévu à hauteur de 50 000€. En investissement, sont inscrits la fourniture et pose d'un poêle dans le chalet forestier.

Baux et concessions

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	89 211€	90 890€
Dépenses de fonctionnement	89 211€	90 890€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	20 800€	23 700€
Dépenses d'investissement	20 800€	23 700€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 90 890€ en fonctionnement et 23 700€ en investissement. Le produit issu des baux et concessions (poste, camping, mini-golf) est stable et permet de reverser un excédent de 55 000€ au budget principal.

Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	329 512€	330 600€
Dont subvention équilibre	278 512€	278 500€
Dépenses de fonctionnement	329 512€	330 600€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	70 000€	67 000€
Dépenses d'investissement	70 000€	67 000€

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses liées à l'entretien du site de l'hippodrome et aux paiements des taxes foncières ainsi que les revenus de location du centre équestre et du golf. Des travaux d'investissement sont prévus pour l'amélioration du site. La subvention d'équilibre du budget général reste stable.

Piscine / plage

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	1 152 342€	1 195 100€
Dont subvention équilibre	869 963€	896 100€
Dépenses de fonctionnement	1 152 342€	1 195 100€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	350 000€	350 830€
Dépenses d'investissement	350 000€	350 830€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 195 100€ en fonctionnement et 350 830€ en investissement. Les charges à caractère général constatent des dépenses liées à l'entretien du site, le marché de service pour l'exploitation du centre nautique ainsi que les taxes foncières. La subvention d'équilibre est estimée à 896 100€. Des crédits pour des travaux d'investissement sont prévus à hauteur de 350 000€.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	30 000€	27 600€
Dépenses de fonctionnement	30 000€	27 600€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	10 000€	10 000€
Dépenses d'investissement	10 000€	10 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 27 600€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement. Les produits des services recouvrent les recettes liées à la vente de l'électricité.

AQUALIENNE

(en €)	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	50 000€	19 900€
Dépenses de fonctionnement	50 000€	19 900€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	20 000€	4 390€
Dépenses d'investissement	20 000€	4 390€

Les charges à caractère général constatent des dépenses liées à l'entretien de l'aqualienne et de sa taxe foncière. Les produits des services recouvrent les recettes liées à la vente de l'électricité.